



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du gouvernement*

Le Ministre

Paris, le - 8 DEC. 2009

Messieurs les Présidents, Monsieur le Porte-parole,

Vous m'avez fait part des réflexions très approfondies que vous inspirent les décrets et arrêtés modifiant l'organisation du lycée général et technologique qui viennent d'être étudiés dans le cadre de la commission spécialisée des lycées, instance préparatoire au Conseil supérieur de l'Éducation.

Je tiens à vous remercier pour cette initiative. J'y suis d'autant plus attentif que votre lettre porte la marque de votre attachement, de notre attachement au lycée qui constitue l'un des piliers les plus solides de notre République.

Je me réjouis de constater que, depuis le début de nos échanges au mois de juillet dernier et jusqu'à ce jour, nous partageons une même ambition pour notre lycée, une même volonté de le faire progresser sans pour autant nier ou remettre en cause ses réussites. Avec la rénovation de la voie professionnelle déjà engagée et avec la toute prochaine élaboration complète de la révision de la voie technologique industrielle et de laboratoire, la réforme proposée du lycée d'enseignement général et technologique permettra d'atteindre les objectifs d'élévation du niveau de formation de tous les jeunes.

Tout au long des derniers mois, j'ai été attentif à vos demandes, j'ai repris nombre de vos suggestions et je tiens à souligner que l'esprit de la réforme s'est nourri de nos échanges. Comme vous, j'ai la conviction profonde que la pédagogie est essentielle pour que le lycée de demain contribue davantage à la réussite de chacun des lycéens.

X Monsieur Jean-Jacques HAZAN
Président de la FCPE

.../...

Monsieur Massira BARADJI
Porte-Parole de la FIDL

Monsieur Antoine EVENNOU
Président de l'UNL

Cette ambition pédagogique partagée est au cœur de la réforme et traverse l'ensemble des dispositions proposées auxquelles vous apportez votre soutien, qu'il s'agisse de la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour tous les élèves et à tous les niveaux ou de l'instauration d'un large tronc commun en classe de 1^{ère}, destiné à assurer l'acquisition d'une culture commune à tous les lycéens et à faciliter les corrections de trajectoire. Il en va de même pour la mise en place de groupes de compétences pour l'apprentissage des langues étrangères, dont je précise qu'ils n'ont pas vocation à être des groupes de niveau, de la lutte contre les redoublements et contre les sorties sans diplôme, de la mise en place de passerelles et plus largement de l'ensemble des mesures destinées à améliorer l'orientation, qui ne doit plus être subie mais choisie et réversible. Cette dimension de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique est pour moi essentielle et je note avec satisfaction que vous en partagez les objectifs.

Sur la question de l'orientation, je tiens à vous préciser que la généralisation, à partir de la classe de 5^{ème}, du parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves est de nature à faciliter les choix de voies et de filières au lycée et au-delà, mais je suis bien entendu prêt à recueillir vos propositions, en particulier pour faciliter la transition entre le collège et le lycée. Comme vous le notez, le tutorat complètera utilement les dispositifs d'aide à l'orientation. Je donnerai très prochainement toutes les précisions qui garantiront la cohérence des différentes mesures et l'efficacité de l'action en faveur de l'orientation. Vos avis seront bien entendu précieux sur cet important sujet.

Au-delà de ces constats, ambitions et objectifs partagés qui s'incarnent dans les décrets et arrêtés soumis au Conseil supérieur de l'Education, votre courrier fait également état de plusieurs interrogations auxquelles je souhaite apporter des éléments de réponse précis.

Sur la question des moyens alloués au lycée de demain, je vous rappelle que le Président de la République s'est engagé à plusieurs reprises à ce que la réforme se fasse à périmètre constant. L'inquiétude que vous soulevez me paraît donc infondée : la réforme du lycée ne vise ni à réduire le taux d'encadrement, ni à restreindre notre politique d'éducation prioritaire. Je rappelle notamment que les possibilités d'enseignement devant des groupes à effectif réduit seront maintenues et les horaires globalisés et mis à la disposition des équipes pédagogiques, afin de répondre de la façon la mieux adaptée aux besoins des élèves.

De façon générale, des marges d'initiative beaucoup plus importantes sont données aux établissements pour concevoir et réaliser des projets pédagogiques, pour agir au plus près de l'intérêt des élèves. Ainsi le rôle du conseil pédagogique, du conseil de la vie lycéenne et du conseil d'administration est renforcé.

Sur la question des travaux personnels encadrés, je pense que la méthode à l'œuvre dans ce cadre peut inspirer une partie des activités conduites au cours de l'accompagnement personnalisé. Mais il m'est apparu nécessaire d'aller plus loin et de maintenir à l'identique les travaux personnels encadrés en classe de 1^{ère} et c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas confondre ces deux temps pédagogiques qui contribuent à la réussite et à l'épanouissement des lycéens.

Enfin, si je prends acte de l'intérêt avec lequel vous accueillez les articles concernant le conseil de la vie lycéenne, je comprends et je partage votre souci d'aller plus loin dans l'instauration d'une véritable démocratie lycéenne. Votre proposition de créer dans chaque établissement une maison des lycéens me paraît aller dans ce sens, même si elle nécessite assurément un important travail de pilotage et de suivi. Je souhaite donc qu'elle puisse être examinée dans les semaines et les mois qui viennent et c'est la raison pour laquelle je vous propose de constituer à cet effet un groupe de travail auquel vous pourriez apporter une contribution décisive.

De même, je suis très sensible à la question des rythmes scolaires que vous soulevez. Celle-ci dépasse au demeurant le seul cas des lycéens. L'idée d'une grande conférence sur les rythmes scolaires avancée par la FCPE présente un véritable intérêt. Je me propose de l'approfondir avec vous et d'examiner toutes ses implications.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, Monsieur le Porte-parole, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc CHATEL